

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du conseil municipal.

Date de la convocation : 02/04/2026

Liste des conseillers municipaux :

Marc BOUCHÉ  
Jean-Marie HAUMESSER  
Christelle LEHRY  
Marc MISBACH  
Manuel SCHULLER  
Brigitte OBRECHT  
Marc FRIEH  
Elisabeth WOELFFLE  
Arnaud HUSSER  
Caroline WENDLING  
Sonia RITZENTHALER  
Sébastien SCHNITTER  
Yves SCHNEIDER

Elus absents ayant donné procuration :

Cécile ZANETTI donne procuration à Monsieur Marc MISBACH.  
Karin KEMPF donne procuration à Monsieur Manuel SCHULLER.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026**
3. **Informations du Maire**
4. **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) (DEL-04-2026-01)**
5. **Affectation du résultat (DEL-04-2026-02)**
6. **Subventions versées en 2025 et propositions 2026 (DEL-04-2026-03)**
7. **Taux des impôts locaux (DEL-04-2026-04)**
8. **Approbation du budget 2026 (DEL-04-2026-05)**
9. **Modification de la délibération relative aux indemnités de fonction du Maire et ses adjoints (DEL-04-2026-06)**
10. **Désignation de deux représentants de la CLECT (DEL-04-2026-07)**
11. **Désignation de deux délégués pour la Commission Consultative Communale de Chasse (DEL-04-2026-08)**
12. **Désignation d'un suppléant au Syndicat Mixte du Pôle Ried Brun (DEL-04-2026-09)**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

13. **Modification de la délibération DEL-03-2026-05 relative à la désignation des membres des commissions (DEL-04-2026-10)**

14. **Commissions**

15. **Divers**

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Ce sera le tour de Brigitte OBRECHT. Elle sera assistée de Luana GIUDILLI, secrétaire auxiliaire.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 3. Informations du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la prolongation des travaux de la déchèterie jusqu'à mi-juin.

### 4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) (DEL-04-2026-01)

Les éléments abordés lors de la commission des finances qui s'est réunie le 30 mars 2026 sont présentés à l'assemblée.

L'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux en 2025 est également communiqué.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances qui s'est réunie le 30 mars 2026 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Muntzenheim :

COMMUNE DE MUNTZENHEIM - Principal - CFU - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

#### 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 270 564,00	533 304,07	74 866,48	662 393,45
RECETTES	1 270 564,00	940 600,48	0,00	329 963,52
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	1 133 126,00	862 130,02	0,00	270 995,98
RECETTES	1 229 834,00	996 860,50	0,00	232 973,50

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**  
**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-480 443,56
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	60 359,90
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-420 083,66

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, et le compte de résultat synthétiques et les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ;

Monsieur Jean-Marie HAUMESSER est désigné président de séance pour ce point ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte Financier Unique 2025, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**5. Affectation du résultat (DEL-04-2026-02)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,  
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

- un excédent de fonctionnement de :	134 730,48
- un excédent reporté de :	246 858,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	381 588,55
- un déficit d'investissement de :	73 147,15
- un déficit des restes à réaliser de :	74 866,48
Soit un besoin de financement de :	148 013,63
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	381 588,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	148 013,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	233 574,92
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	73 147,15

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes au budget 2026.

#### **6. Subventions versées en 2025 et propositions 2026 (DEL-04-2026-03)**

M. Jean-Marie HAUMESSER et Mme Christelle LEHRY, Mme Elisabeth WOELFFLE et M.Marc MISBACH ne prendront part ni au débat, ni au vote.

<i>Tiers</i>	<i>Subventions versées en 2025</i>	<i>Propositions 20256</i>
ACSLME - JEAN-MARIE HAUMESSER	100,00	100,00
ADMR	658,50	658,50
AMICALE DES DONNEURS DE SANG Elisabeth Woelffle	100,00	100,00
AMICALE DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE COLMAR	100,00	100,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Gérard MEYER	100,00	100,00
APALIB RESEAU APA	1 238,00	860,00
ASS ECOMUSEE D'ALSACE	16,00	16,00
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	100,00	100,00
ASS MUSIQUE ET CULTURE	16,00	16,00
ASS SEPIA	100,00	100,00
ASSOC DE PECHE Richard Feuerbach	100,00	100,00
ASSOC ESPOIR	30,00	30,00
ASSOCIATION LES SELVERLECKLA	100,00	100,00

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

ASSOCIATIONS REUNIES Christelle Lehry	100,00	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU H.R	100,00	100,00
COLMAR MORGHULIS - Alain Kauffmann	100,00	100,00
CONSERVATOIRES DES SITES ALSACIENS	15,00	15,00
DELTA REVIE	200,00	200,00
ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA MANNE	1 000,00	1250,00
FRJM - Bertrand Roser	2 000,00	2000,00
FEMMES D'ALSACE Christelle Lehry	100,00	100,00
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00	100,00
LE THEATRE S'EN MELE Aude Ludmann	100,00	100,00
MJBB – Martine Meyer	2 500,00	2 500,00
TENNIS DE TABLE MUNTZENHEIM - Franck Thalmann	100,00	100,00
UNION DEPARTEMENTALE S.P.DU HA	380,00	380,00
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS JC DuMaire	100,00	100,00
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00	200,00
LUTINS DE MUNTZENHEIM Marc Misbach	5 250,00	100,00
DIVERS	1 796,50	1 424,50
<b>TOTAL</b>	<b>11 750,00</b>	<b>11 150,50</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la liste des subventions proposées pour 2026 qui s'élève à 11 150,50 €.

## **7. Taux des impôts locaux (DEL-04-2026-04)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle le montant des taux et les dernières augmentations :

- le taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties est passé de 25,11% à 26,11 % en 2024.
- le taux sur les propriétés non bâties est à 70%.
- le taux de la taxe d'habitation est passé de 11% à 11,40 % en 2025.

Règles concernant la variation des taux :

- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut augmenter ou diminuer plus que celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou que le taux moyen des taxes foncières, selon certaines conditions.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taxe d'habitation : 11,40 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **8. Approbation du budget 2026 (DEL-04-2026-05)**

**Vu** les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux budgets et comptes,

**Vu** la réunion de la commission des finances le 30 mars 2026 au cours de laquelle M. le Maire a fait une présentation détaillée du compte financier unique 2025 et des propositions budgétaires 2026.

Les documents détaillés relatifs à l'élaboration des propositions budgétaires ont été transmis avant la réunion à l'ensemble du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2026 comme suit :

Section de fonctionnement = 1 031 459.58 € en dépenses et 1 164 334.91 € en recettes (suréquilibre)

Section d'investissement = 645 935.15 € en dépenses et recettes 717 343.59 €

## **9. Modification de la délibération relative aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints (DEL-04-2026-06)**

La Préfecture, dans un courrier en date du 1er avril 2026, a demandé au Maire d'ajouter une mention spécifique stipulant explicitement qu'il renonce à percevoir la totalité de ses indemnités, sous peine d'annulation de la délibération.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

Cette délibération modificative vise à ajouter ladite mention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération relative aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints en ce sens.

Résultat du vote :  
Adopté à l'unanimité

**10. Désignation de deux représentants de la CLECT (DEL-04-2026-07)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les représentants de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, conformément aux statuts en vigueur :

- Monsieur Marc BOUCHÉ
- Madame Christelle LEHRY

Résultat du vote :  
Adopté à l'unanimité

**11. Désignation de deux délégués pour la Commission Consultative Communale de Chasse (DEL-04-2026-08)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner les membres de la commission consultative de la chasse comprenant deux titulaires et un suppléant. Monsieur Marc BOUCHÉ en est le président.

Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité :

- Titulaires :
  - Marc MISBACH
  - Jean-Marie HAUMESSER
- Suppléant :
  - Arnaud HUSSER

Résultat du vote :  
Adopté à l'unanimité

**12. Désignation d'un suppléant au Syndicat Mixte Pôle Ried Brun (DEL-04-2026-09)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner un suppléant au Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, en complément de la désignation des représentants effectuée lors de la séance du 21 mars 2026.

- Pour rappel, les représentants titulaires sont :
  - Monsieur Marc BOUCHÉ
  - Madame Christelle LEHRY
- Est désigné en qualité de suppléant :
  - Monsieur Marc FRIEH

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 13 AVRIL 2026**

Résultat du vote :  
Adopté à l'unanimité

**13. Modification de la délibération DEL-03-2026-05 relative à la désignation des membres des commissions (DEL-04-2026-10)**

À la demande de la Préfecture en date du 7 avril 2026, il y a lieu de procéder à la modification de la délibération DEL-03-2026-05 relative à la désignation des membres des commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la liste des membres des commissions conformément aux observations de la Préfecture.

Résultat du vote :  
Adopté à l'unanimité

**14. Commissions**

Aucune commission ne s'est réunie pour l'instant.

**15. Divers**

Monsieur Marc FRIEH s'interroge sur la situation des véhicules de l'auto-école de Muntzenheim, stationnés sur site malgré la procédure judiciaire en cours.

Monsieur le Maire précise que ces véhicules sont en location et ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une cession. Il indique que la situation est suivie dans le cadre de la procédure en cours.

Madame Brigitte OBRECHT demande s'il existe une notice pour installer les pièges à frelons. Monsieur le Maire répond qu'un QR code est disponible à cet effet.

Monsieur Marc FRIEH signale un problème d'écoulement au niveau de la rue Arrière.

Madame Brigitte OBRECHT évoque l'état de dégradation avancé de l'ancienne maison LEHMANN, située 12 rue Arrière à Muntzenheim.

Monsieur le Maire indique qu'une procédure de mise en péril pourrait être engagée, sous réserve de l'avis d'un expert.

Monsieur Arnaud HUSSER signale une demande d'installation d'une table de pique-nique, place des Acacias.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y est pas opposé et qu'il convient d'en discuter.

Madame Caroline WENDLING indique que certaines assurances peuvent prendre en charge les frais de destruction de nids de frelons.

Monsieur le Maire précise qu'un budget est prévu à cet effet au niveau de la commune.

Fin de la séance à 21 h 14